

Un projet conduit en partenariat

Le principe de partenariat, clef de voûte indispensable du projet et des activités.

Le projet « Pathologies chroniques évolutives et milieu de travail » se réalise grâce à un partenariat entre AIDES, association de lutte contre le VIH/sida qui coordonne les actions, et les partenaires suivants :

- Cinergie, association de professionnels de la santé au travail pour l'emploi des personnes en situation de handicap,
- la Fédération des Services de la CFDT, regroupant des salariés du commerce, de l'hôtellerie, du tourisme, de la restauration et d'autres entreprises de services,
- la FNAIR - Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux, fédération d'associations régionales,
- Jeunes Solidarité Cancer, association de jeunes adultes touchés par le cancer,
- Vaincre la Mucoviscidose, association d'accompagnement et de soutien aux personnes concernées et aux professionnels.

L'ensemble de ces acteurs anime et développe les activités liées au projet. Ce principe de partenariat permet de réunir des professionnels qui exercent dans des domaines spécifiques et qui, concernés par cette problématique commune, apportent leurs compétences et leurs diagnostics. Face aux difficultés rencontrées par les personnes touchées par une pathologie chronique évolutive pour exercer une activité professionnelle, il est essentiel de s'associer et de se mobiliser afin d'obtenir un impact réel sur les politiques et l'accessibilité des dispositifs d'insertion et de maintien dans l'emploi pour ces personnes.